

Numéro 16 Mai 2019

# Le Petit Boétrat



« N'oublions pas que l'amour commence dans la famille »

*Mère Teresa.*



BOYER PROPRE AVRIL 2019  
LA BOURGUIGNONNE



CHASSE AU ŒUFS AVRIL 2019  
JEUNESSE ET LOISIRS



MARCHE DU 1ER MAI 2019  
FOYER RURAL



ATELIER RESPIRATION  
FOYER RURAL



COMMEMORATION 8 MAI 2019  
LES ANCIENS COMBATTANTS



ATELIER VERRINES  
MARS 2019  
FOYER RURAL

- *Mai 2019*

Chers Administrés,

Réchauffement climatique et sécheresse d'une part, échauffement social d'autre part, sont deux actualités qui semblent bien difficiles à réguler. L'aboutissement de quatre décennies d'évolution débridée aux effets pourtant prévisibles ne se corrigera pas à court terme ! « Y a qu'à » et « tout de suite » peuvent-ils être de mise dans la recherche de solutions qui nécessitent dialogue et compréhension ?

Pour la sixième année consécutive vos Conseillers Municipaux ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

Le budget communal 2019 voté ce 5 Avril trouve son équilibre, malgré de fortes dépenses dans les investissements sur bâtiments. Il faut dire que sur ces trois dernières années passées à échafauder des projets et attendre des accords de subventions conséquentes, nous avons pu accumuler quelques économies. Celles-ci limiteront le recours à l'emprunt pour une faible partie des dépenses engagées.

La somme des différentes dotations de l'Etat pour notre commune est pour la deuxième année consécutive à la hausse, cela mérite d'être souligné après les réductions drastiques du quinquennat précédent. Il faut sans doute voir ici l'effet d'un rééquilibrage de financement de l'Etat entre les communes riches et les communes pauvres (rurales pour la plupart).

La gestion de notre Communauté de Communes efficace dans son quotidien et proactive dans sa recherche de financements pour faciliter l'intégration des nouvelles compétences obligée par la Loi NOTRe de 2015 permet aux communes un retour de fonds sur des projets qu'elles auront initiés.

Les travaux de cette année porteront sur :

- Salle Polyvalente : réfection de la toiture et rénovation énergétique : isolation, changement de l'ensemble des huisseries, électricité, plâtrerie et reprise de l'installation de chauffage. Travaux qui commenceront à la mi-Mai pour trois mois.
- Toit de l'église : chantier important pour une réfection complète qui commencera début septembre.
- Installation de couverture photovoltaïque sur les pentes ensoleillées de l'église et de la salle.
- Voirie : travaux de canalisation d'eau pluviale sur Venière et voirie sur l'Epine. Point à temps.
- Etude et peut être travaux cette année de séparation des eaux pluviales des eaux usées sur la rue de La Brosse. Sur les deux branches de cette rue, la plupart des raccordements des particuliers joignent les eaux de toitures et de cours aux eaux usées, à l'arrivée ce sont des volumes importants de graviers et boues qui s'accumulent à l'entrée de la lagune et nécessitent un curage. Lors des épisodes pluvieux, l'eau de pluie perturbe le fonctionnement épuratoire de la lagune. Il convient d'y remédier.

Pour rendre notre village plus agréable, nos volontaires vont prochainement mettre en terre les plantes qui égayeront notre quotidien dans les mois à venir. Toutes propositions et initiatives en la matière seront les bienvenues de même que vos dons de surplus éventuels de plants.

A tous nos Administrés votre maire et ses conseillers souhaitent une belle saison estivale !

Jean Paul Bontemps.

*Maire de BOYER*

## Sommaire du magazine n°16 de MAI 2019

Les rubriques	N° de page
MOT DU MAIRE	2
SOMMAIRE ET ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES	3
INFOS PRATIQUES	4
QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE	5
ECHOS DES COMMISSIONS	6
ECHOS DES ASSOCIATIONS	7
PAROLES D'HABITANTS	8
PAROLES D'ECOLIERS	9
PAROLE de M. VAUSSANVIN	10
PAROLE de M. SALAMIN	11
HORAIRES DES OUVERTURES DE LA MAIRIE	12

### **. ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Le budget de notre Communauté de Communes ainsi que ses 5 budgets annexes ont été votés le 10 Avril dernier quasiment à l'unanimité.

Ce budget permet de financer :

-le fonctionnement (60 salariés) :

- La partie administrative,
- Les services à la personne : de l'Enfance au portage de repas à domicile pour les aînés,
- La maison de services au Public,
- Le fonctionnement des trois sites dédiés à la santé,
- La gestion des déchets,
- Le SPANC.

-l'investissement sur :

- Les Espaces Santé, construction à Cormatin et parking à Sennecey,
- Les gros entretiens sur les Bâtiments et Espaces sportifs,
- Les mises aux normes et aménagements des déchetteries,
- Les études pour la concrétisation du futur PLUI, de l'assainissement collectif.
- Un budget annexe est spécifiquement lié aux zones industrielles et artisanales.

L'ensemble de ces budgets est à votre disposition sur le site de notre Communauté.

Les Services mis à votre disposition par votre Communauté de Communes :

-Espace Petite Enfance ; Espace Enfance-Jeunesse ; Portage de Repas à Domicile : s'inscrire plus de 48 h à l'avance, plateaux livrés pour 8,40 € par jour.

Service Vidange du Spanc : en fonction du volume de votre fosse à partir de 160 €, soit 50% des tarifs habituellement pratiqués.

Grand merci aux participants à l'opération Boyer Propre qui a permis de ramasser ce 13 Avril dernier les objets et emballages vides abandonnés au bord de nos voies communales. Le volume collecté semble être au fil des années en diminution. Le nombre des volontaires se réduit également, nous n'étions que vingt cette année pour arpenter les quarante kilomètres de notre réseau. La présence de cinq à six personnes supplémentaires permettrait, en réduisant les parcours de chacun, de transformer cette petite corvée en marche agréable et utile pour le bien-être de tous !

Travaux en cours :

Nos agents s'affairent actuellement au fauchage des accotements. Ils ont ces derniers mois œuvrés sur la voirie, dans les greniers de la Salle Polyvalente, à l'aménagement du Jardin du Souvenir dans notre cimetière ainsi qu'au gravillonnage des allées latérales et transversales.

## **INFOS PRATIQUES.**

### **1) VOUS ARRIVEZ À BOYER :**

- a. Merci de vous présenter en mairie muni de votre livret de famille afin que chaque personne de votre foyer soit enregistrée. En effet ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement de la vie municipale :
  - Inscription à l'école
  - Recensement militaire (voir info ci-dessous)
  - Inscription sur les listes électorales
  - Ou au repas annuel des aînés, concernant les seniors
  - Ouverture d'un compte Redevance Assainissement.
- b. Informer également la Communauté de Communes entre Saône et Grosne, service déchets (03 85 44 78 99) de la date de votre arrivée ainsi que du nombre de personnes composant votre foyer pour qu'elle vous fournisse un bac.

### **2) VOUS QUITTEZ BOYER :**

- a. Informer la mairie de votre départ afin de stopper la Redevance Assainissement
- b. Informer le service déchets de la Communauté de Communes ainsi que la mairie de Boyer, de la ville de destination ainsi que la date de votre départ.
- c. Faites procéder à la fermeture de vos compteurs eau (SUEZ rue des 7 Fontaines – 71700 Tournus de 10h à 12h ou au 09.77.40.94.43) électricité et gaz (selon votre fournisseur).

### **3) RECENSEMENT MILITAIRE**

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire, auprès de la mairie du lieu de résidence. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement à conserver précieusement, qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

#### *Procédure pour se faire recenser*

Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents.

Se présenter en mairie, muni de la pièce d'identité du mineur, du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

### **4) URBANISME**

- a. Agrandissement, aménagement, entretien de toiture ou façade, nécessitent un document d'urbanisme accordé par la mairie. Vous pouvez vous procurer ces documents en mairie ou sur internet.
- b. Mise en place d'échafaudage sur l'espace public engage la responsabilité du demandeur et nécessite une mise en sécurité. Un arrêté du Maire est obligatoire. Vous devez donc faire une demande d'occupation du domaine public en mairie.
- c. Tout raccordement aux réseaux Eaux Usées et eaux Pluviales ne sera certifié qu'à la condition qu'un représentant de la commune ait validé les branchements avant que les tranchées ne soient refermées.

## **Bien vivre entre voisins !**

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

### **Stop aux bruits inutiles**

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Bruits de chantier  
Ils sont autorisés :  
Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)  
Exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes et professionnelles engagées 7jours/7.
- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)  
Ils sont autorisés :  
De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi  
De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi  
De 10h à 12h le dimanche ET jours fériés
- Tapage nocturne  
Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe.  
Code pénal : R 623-2

### **Bien vivre avec les animaux**

#### **Nuisances sonores**

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique.

### **Respecter les lieux publics**

#### **Abandonner des déchets**

Il est interdit de produire, d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritux, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public, la forêt ou le long des rivières est rigoureusement interdit.

### **Au jardin aussi il y a des règles**

#### **Jardiner sans brûler**

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils doivent donc être déposés par les particuliers à la déchetterie ou dans un compost.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>e</sup> classe de 750€.

Règlement sanitaire départemental de Saône et Loire : article 84

#### **Planter sans dépasser**

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.  
Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orientée vers le voisin.

#### **Plantations le long de voies publiques**

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

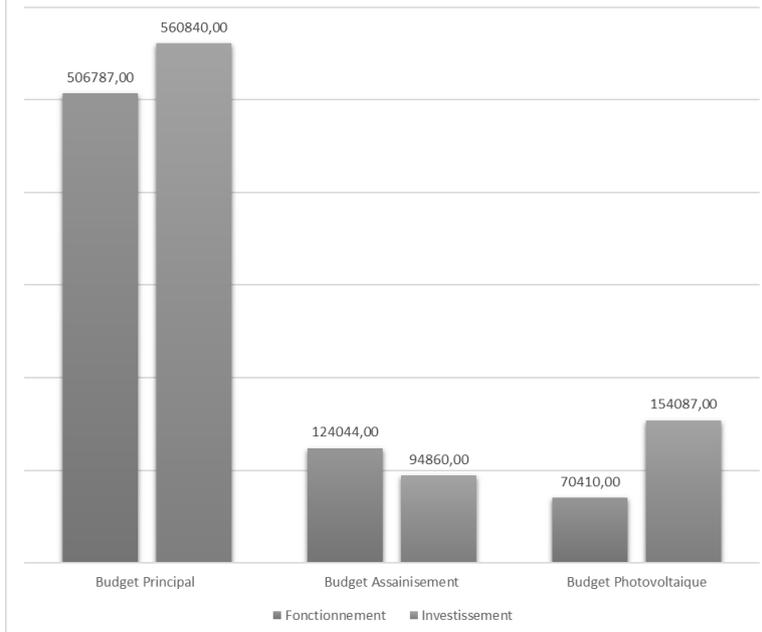
### **Que faire en cas de litige?**

Essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez **calmement** à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

### Détail des budgets



## ECHOS DES COMMISSIONS.

#### Financement des investissements Salle et Eglise:

##### SALLE POLYVALENTE

Devis par lot	HT	TVA	TTC
Couverture	116 151,00 I	23 230,20 I	139 381,20 I
Huisseries	54 008,00 I	10 801,60 I	64 809,60 I
Plâtrerie	27 341,10 I	5 468,22 I	32 809,32 I
Chauffage	32 505,00 I	6 501,00 I	39 006,00 I
Electricité	14 823,00 I	2 964,60 I	17 787,60 I
Maitrise d'Œuvre	24 000,00 I	4 800,00 I	28 800,00 I
<b>Total</b>	<b>268 828,10 I</b>	<b>53 765,62 I</b>	<b>322 593,72 I</b>

Origine des subventions	Subventions attribuées Salle Poly	Reste à charge
DETR (Etat)	30%	
Leader (Europe)	30%	<b>215 062,48 I</b>
Région (BFC)	20%	<b>53 765,62 I</b>

##### EGLISE

Lot	HT	TVA	TTC
Couverture	83 000,00 I	18 600,00 I	101 600,00 I

Origine de la subvention	Subvention attribuée Toit Eglise	Reste à charge
Conseil Départemental	maximum	<b>10 000,00 I</b>
		<b>83 000,00 I</b>

##### Reste HT à financer par la commune:

Salle Polyvalente		53 765,62 I
Eglise		83 000,00 I
<b>Total Salle Poly + église</b>		<b>136 765,62 I</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>26 765,62 I</b>
<b>Prêt 20 ans à 1,10 %</b>		<b>110 000,00 I</b>

##### Financement en attente de versement des subventions et remboursement TVA

sur 2 ans remboursable partiellement lors de chaque encaissement:

	TVA	Subventions
Eglise	18 600,00 I	10 000,00 I
Salle	53 765,62 I	215 062,48 I
<b>Total</b>	<b>72 365,62 I</b>	<b>225 062,48 I</b>
<b>Total Prêt Court Terme à 0,3 %</b>		<b>300 000,00 I</b>

##### Investissement Installation Photovoltaïque sur toitures:

<b>Prêt 20 ans à 1,10%</b>	<b>100 000,00 I</b>
----------------------------	---------------------

La vente d'électricité pendant 21 ans doit produire de quoi rembourser:

- 1) le prêt pour cette installation,
- 2) et le prêt du Reste à Financer Salle + église.



### **La Bourguignonne Boyer propre**

Organisé par la société de chasse La Bourguignonne Lors de la matinée du 19 avril, une petite vingtaine de personnes, parmi eux quelques enfants, se sont rejoints afin de participer à cette bonne action annuelle du nettoyage de notre commune. Munis de sacs, de gants, ils ont arpenté les rues et les fossés d'Est en Ouest. Pneus, bouteilles et autres débris laissés par un manque de civisme ont été récupérés. A l'issue de cette matinée, un petit verre réconfortant a été offert afin de remercier ces courageux citoyens.



### **Jeunesse et loisirs Chasse à l'œuf**

Cette année, c'est autour de l'église que 36 petits chasseurs d'œufs en chocolat ont déambulé afin de remplir leurs paniers

accompagnés par leurs parents ou grands- parents ainsi que les bénévoles de l'association. Un bel après- midi pour ce petit monde grâce aussi à une météo clémente. A l'issue de la cette partie de chasse tous ont été récompensés avec une belle poule en chocolat offerte par l'association.

Maurice, le président remercie tous les participants.

### **Les anciens combattants Commémoration du 8 mai**

Sous une pluie battante le cortège en route pour le monument aux morts et rejoindre ensuite le cimetière. Le verre de l'amitié bien apprécié a été offert par l'association des anciens combattants.



### **LA PIERRE FICHE**

L'association qui œuvre régulièrement pour le patrimoine boëtrât, vous rappelle ses prochaines dates d'évènements:

Dimanche 30 juin autour de l'église puces brocante de 7 heures à 18 heures

Tarif exposants 1,50 € le mètre linéaire – visiteurs 1 € gratuit jusqu'à 12 ans – buffet buvette – renseignements et inscription 03 85 39 33 57. Après 15 heures 30

A l'occasion de cette brocante l'association cherche des dons d'objets de qualité pour achalander leur stand. Merci de déposer ces objets chez Jacques Bourgès 44 chemin fontaine Saint Loup à Boyer. 03 85 39 33 57 après 15 heures 30.

### **Foyer Rural**

#### **Animations proposées depuis le début de l'année**

*Merci aux intervenants bénévoles d'avoir transmis leur savoir*

**MOULES FRITES 2019 : 26-01-2019**

Nombre de participants: 87

**SOIREE BOWLING – Samedi 23-02-2019**

13 personnes

**GESTES PREMIERS SECOURS : 23/02/2019**

**Animé par la Croix Rouge**

**22 personnes inscrites**

**ATELIER VERRINES – Samedi 02/03/2019,**

. Réalisé par "Confidences en cuisine"

. 18 personnes

**ATELIERS "Fabrication du pain",**

. Réalisé gracieusement par Henri VALOT

. 17 personnes

**ATELIER TAILLE DES ARBRES**

. Réalisé gracieusement par Bernard MONDANGE

. 20 personnes

**ATELIER "Utilisation des Huiles Essentielles"**

. Réalisé gracieusement par Jacqueline VALOT

. 27 personnes

**ATELIER DEGUSTATION VINS - Samedi 30/3/2019**

. Animé par Etienne DURIVAUX Sommelier au Restaurant GREUZE

. 19 personnes

**VOYAGE HOLIDAY ON ICE – Samedi 27/04/2019**

. 15 personnes

. Transport depuis Boyer par Bus Girardot

**VOYAGE LYON DECOUVERTE – Samedi 25/05/2019,**

. 23 personnes

. Transport depuis Boyer par Bus Girardot

**ATELIER "RESPIRATION ET MOUVEMENTS" - 3 séances d'une**

**heure.** Réalisé gracieusement par François GIRARD, participants

**RANDONNEE PEDESTRE – Mercredi 1er mai à Chissey-les-Mâcon**

. 26 personnes

*MODULE*, se composant d'une douzaine de séances, organisé par les Ateliers «Jours» est programmé sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019; une trentaine de personnes sont déjà inscrites.

Prochaines manifestations à venir :

BŒUF A LA BROCHE: Dimanche 25 Août 2019

VENDANGES DE L'HUMOUR à Mâcon – Vendredi 29 Novembre ou samedi 30 novembre en soirée

GREUZE FOLIES Célébration des 50 ans du Foyer Rural – Repas et Spectacle Samedi 25 janvier 2020.



## Solidarité, tricotons des petits bonnets !

### Lutter contre l'isolement de nos aînés.

Dans le but de lutter contre l'isolement de nos aînés, la Fédération internationale « **Petits Frères des Pauvres** » œuvre depuis 1946. Elle est sans appartenance politique ni confessionnelle. L'association représente aujourd'hui en France un réseau de plus de 12 000 bénévoles et plus de 600 salariés sur plus de 300 lieux d'action. Elle est caritative et vit de DONS et de legs. Ce qui permet au réseau d'organiser des actions collectives au profit des personnes âgées isolées : Noël, vacances, thés dansant, repas festifs, cinéma, spectacles...

Depuis douze ans et chaque année dès le mois de février, le partenaire industriel « Innocent » fabricant de jus de fruit, commercialise dans les gares ferroviaires, les stations services, les enseignes de restauration rapide, les hypermarchés et les restaurants d'entreprise, des **bouteilles de « Smothies » habillées d'un petit bonnet**, les commandes sont épuisées dès le premier mois. Pour chaque smothie chapeauté vendu, 20 centimes sont reversés à l'association, la collecte nationale 2018 a atteint la somme de 108 560 € pour 542 831 bonnets. Voir sur Youtube *Innocent-mets ton bonnet*

### Petits bonnets Grande cause

Notre village de BOYER a choisi de participer à l'opération **Petits bonnets Grande cause**. Chacun peut y participer, s'il sait un peu tricoter. Quelques 250 petits chapeaux de laine ont déjà été confectionnés depuis janvier 2019. Renée, Mitou, Christine, Madeleine, Jeannette ont débordé de créativité. Eliane a également sensibilisé les locataires du foyer logement de Sennecey.

L'Equipe locale Petits Frères des Pauvres de GIGNY adresse un grand merci aux tricoteuses de BOYER.

### Comment participer

Les petits bonnets sont rassemblés en novembre pour être livrés en décembre au Siège parisien.

Pour fabriquer un bonnet, il suffit de tricoter un rectangle de 12cm x 6cm. Nous pouvons fournir environ 10 bonnets avec une pelote de laine. Ensuite, laissons aller notre imagination : thème, couleur, dentelle, plume, ruban, pompon, bouton, nous pouvons suivre aussi les patrons « expert ou débutant » proposés sur le site [metstonbonnet.fr](http://metstonbonnet.fr).

Tricotons toujours plus nombreux !

Contact à BOYER Mme BOURGÈS 03 85 51 05 91



## A PROPOS DU MILLENAIRE

Les préparatifs du millénaire de la prestigieuse abbaye Saint Philibert battent leur plein, Tournus est en fête et toute la région y est associée. Les Boëtrats que nous sommes, vous et nous, s'activent aussi, ou simplement s'habillent le cœur

s'ils n'ont ni l'âge, ni la possibilité de s'activer physiquement.



De fait, nous sommes enthousiastes, et, moi qui vous écrit, à 99 ans, j'ai sur mon bureau le programme des festivités et j'en suis ravie: c'est grandiose!

Si vous me permettez, je ferais un parallèle osé: Certes, le beau Tournus a sa «de l'Abbaye», son «de l'Abbaye», et sa prestigieuse Abbaye; mais notre beau village de Boyer a sa «de l'Abbaye», son «ôt de l'Abbaye», et son Abbaye, j'en conviens peu prestigieuse, mais bien là, avec ses 3 cloches qui tintent 6 fois par jour.... Et notre Abbaye est même habitée par des moniales en chair et en os! Des sœurs qui chantent, prient, travaillent, lisent la Bible et la Règle de Saint Benoît, qui vivent donc ce que vivaient jadis les moines de Tournus, de Cluny et de Chalon, les moniales et les moines du Villars, les moniales de Lancharre, et celles de Puley, les moines de Chapaize... Cette liste n'est pas exhaustive, puisque Patrick Defontaine, en 2013, a listé 183 prieurés des anciens diocèses de Chalon et Macon, la plupart étant habités par des moines ou des moniales bénédictins et bénédictines, comme à Tournus et comme ici! Et pensons aussi à tous les moines de Cluny ou d'ailleurs qui cheminaient au dessus de nos collines, sur le chemin des moines. Saint Pierre le Vénérable était l'un d'eux, prestigieux, lui aussi!

Bien sûr, je souris, mais notre (=la vôtre et la nôtre) petite Abbaye notre Dame de Venière ne serait-elle pas une arrière arrière (... ) descendante de cette prestigieuse Abbaye Saint Philibert de Tournus???

Ce parallèle s'achève là car nous ne fêtons pas de millénaire. Tout au plus, si DIEU le veut, nous pourrions, l'année prochaine, à cette même époque, fêter un centenaire, pardon, une centenaire, l'écrivain de ce jour!

En attendant, ne perdons pas l'occasion donnée de faire la fête pleinement avec Tournus, autour de la prestigieuse Abbaye Saint Philibert: sa grande beauté nous parle un peu du Ciel, ses cloches qui tintent depuis 1000 ans nous sont un appel à élever nos cœurs au delà des soucis et des peines, à tendre vers la joie.

*Sœur Agnès*



# Notre journée anglaise

Le vendredi 12 avril 2019, on a fait une journée anglaise parce que c'était le 100<sup>ème</sup> jour d'école.

On est arrivé à l'école en uniforme : chemise blanche, cravate et pantalon ou jupe bleue !

Le matin, on a cuisiné des gâteaux anglais : deux « cheese cake » et deux « carrot cake ». L'après-midi, on a invité l'autre classe à un « tea time » pour goûter ensemble les gâteaux et boire du thé vert.

On vous a traduit les recettes car on a utilisé des recettes en anglais.

**A vous d'essayer et vous verrez si vous aimez !**

## CHEESE CAKE

Ingrédients

- 250 g speculoos
- 125g beurre
- 2 cuillères à soupe de farine
- 500 g fromage blanc
- 3 oeufs
- 25 cl crème fraîche
- 150 g sucre

1/ Beurrer le moule

2/ Casser les speculoos.

3/ Mixer les speculoos et le beurre fondu.

4/ Mettre dans le moule.

5/ Mélanger le fromage blanc, la farine et le sucre.

6/ Casser les oeufs, un par un. Mélanger.

7/ Ajouter la crème fraîche, un peu de vanille.  
Mélanger

8/ Mettre dans le moule, par-dessus les speculoos.

9/ Enfourner pendant 50 minutes à 180 degrés.

## CARROT CAKE

Ingrédients

- 150 g sucre
- 150 g farine
- 300 g carottes
- 15 cl huile
- 4 œufs
- 1 s. de levure
- Vanille
- épices
- (cannelle..)
- beurre

1/ Beurrer le moule.

2/ Eplucher et râper les carottes.

3/ Mélanger la levure, la farine et le sucre.

4/ Mettre l'huile, la vanille, les oeufs et les carottes râpées.

5/ Mélanger

6/ Mettre un petit peu d'épices et remuer le tout.

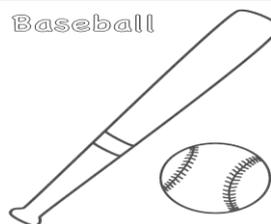
7/ Mettre dans le moule.

8/ Cuire 50 minutes à 180 degrés.

L'après-midi, on a aussi joué au baseball mais sans batte ! C'était génial !

**Good bye !!!!**

Baseball





## Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN

### Boyer aux Temps passés

#### Premiers Scrutins municipaux

Les lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale pour la constitution des municipalités n'ayant pas été transcrites faute de copiste, elles ont été publiées au prône de l'église paroissiale par les échevins en exercice P Rollet, J Bontemps, Deschaud en janvier 1790. Le 2 février, jour de fête chômée, la communauté est invitée à se rassembler le 9 pour procéder à la formation de la Municipalité.

*« Tous les citoyens actifs s'étant rendus au lieu indiqué, ils désignent comme président de séance M J L Pelletier (Curé) et comme secrétaire Emilan Fontaine. Les 3 citoyens les plus âgés font le pointage des bulletins pour l'élection des scrutateurs à la pluralité relative : Philibert Bontemps, Jean Bontemps et Philippe Beroud, tous laboureurs ».*

On, procède d'abord à l'élection du Maire.

*Jean Bontemps, laboureur, citoyen actif, éligible comme imposé à une somme qui dépasse 10 journées de travail a réuni sur lui la pluralité absolue des suffrages, savoir de 10 en sus de la moitié.*

Les électeurs demandent qu'avant l'élection des officiers municipaux on procède à l'élection du Procureur de la Commune dans la crainte que celui qu'ils considèrent comme le plus capable fût enlevé dans le scrutin.

*M. Philippe Beroud, laboureur à Venière est nommé à l'unanimité.*

Ensuite les habitants doivent s'occuper des autres officiers municipaux au nombre de 5, la commune comptant plus de 1000 personnes. Deux tours de scrutins ayant conduit jusqu'à la nuit la séance est levée et l'assemblée convoquée pour le lendemain Le 10, les scrutateurs qui avaient été arrêtés par la nuit donnent les résultats :

Au premier tour ont été élus

*1<sup>er</sup> officier Jacques Auger ; vigneron à Venière à la pluralité de la moitié des voix plus 10  
et 2<sup>ème</sup> officier Philibert Barbier avec la moitié des voix plus 2.*

Au second scrutin sont élus

*Pierre Ferré laboureur à Limone la moitié des voix plus 12,  
Philippe Borassat laboureur à Boyer la moitié plus 11 voix  
et Philibert Gonthier laboureur à Limone la moitié plus 10 voix,*

On procéda ensuite à l'élection des Notables et le choix des citoyens s'est porté sur

*Jean Ferré lab. à Limone, Pierre Bontemps lab. à Boyer, Claude Raguillet lab. à boyer,  
Jean Borassat lab. à Limone, Jean Fontaine lab. à Venière, jean Canot lab ; à la Vire du P,  
Jean Masson vigneron à Limone, Emilan Dunoyer lab. à Boyer, Pierre Rollet lab. à Boyer,  
Jean Bray vigneron à Boyer, Emilien Fontaine lab ; à Boyer, Louis Bontemps Lab. ch. de Sens*

Les officiers se sont présentés devant la commune toujours tenant la séance et ont prêté serment : *« De maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de bien remplir leur fonction. »*

Le 14 nov 1790 – Remplacement de 2 officiers et 6 notables tirés au sort.

Les sortants Jacques Auger et Ph<sup>t</sup> Gonthier sont remplacés au second tour de scrutin par

*Jean Vincent (43 vois sur 52 votants) et Jean Ferré (38 voix)*

Et les nouveaux Notables sont

*Pierre Chatelain Emilien Dunoyer Jean Dureau de Venière  
Jean Borassat l'Ancien, Pierre Frontier Louis Ferré*

Le 19 dec. 1790 - Installation d'assesseurs de la commune

Pierre Rosand, Pierre Rollet, Jean Bray et Jacques Auger qui ont reçu le plus grand nombre de voix à l'Assemblée du Canton à Sennecey le 19 nov. dernier, ont prêté serment et le Conseil *« s'engage à porter au tribunal et à ses jugements le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la Loi et à ses organes ».*

*« Ce jourd'hui 17 août 1791, heure de 3 après midi, moi, Jean Bontemps, ci-devant Maire signifie ma démission. Avant de signer je conserve mon droit de citoyen actif »*

La démission notifiée à Ph Beroud Procureur Syndic en présence de Pierre Berthier, couvreur et de Antoine Pèlerin tonnelier demeurant à Boyer a été acceptée le même jour et les citoyens actifs convoqués pour le dimanche 28 août pour la nomination d'un nouveau Maire. *Ce sera Pierre Rosand*



## LA CHASSE !

La chasse vous intrigue ! Vous vous posez des questions ? Alors chassez les idées reçues.

Pour comprendre : un dimanche après-midi à la chasse vous tente ?

Alors nous vous invitons à assister à une battue grand gibier coordonnée par la Fédération Départementale des Chasseurs : (FDC).

- ✓ Comprendre l'organisation, les règles de sécurité, l'action à vivre.
- ✓ Venez vous inscrire auprès du Président : Patrick VION – tél : 03.85.51.11.22

----- **Bienvenue** -----

### La chasse à l'arc

Celui qui revendique la fusion avec la nature ne peut être que séduit par cette pratique (déjà utilisée à l'étranger). Légale en France depuis février 1995 (petite précision : l'arbalète est interdite). Cette pratique a de beaux jours devant elle. Gageons qu'elle sera plus qu'un phénomène de mode ! Elle est de proximité, à l'évidence peu meurtrière, elle séduit les jeunes à la recherche de nouvelles sensations.



### Pour chasser à l'arc il faut :

- 1) Etre titulaire du permis de chasser classique
- 2) Avoir suivi une formation spécifique organisée par la FDC : les règlements sont identiques à la « chasse à tir au fusil ».

### Les arcs :

Depuis la bataille de Crécy et les exploits de Guillaume TELL, les matériaux ont beaucoup évolué : les cordes encore parfois constituées d'intestins d'animaux ou de chanvre, sont de nos jours en matériaux composites. L'arc lui-même en bois (if, érable) ou matière plus moderne (carbone).

- La puissance (ou force) de 30 à 180 livres.
- Arc à poulies : 30 à 70 livres
- Arc à double courbures : 40 à 90 livres
- Distance de tir maximum : 25 mètres, ce qui demande une approche très silencieuse...
- Vitesse des flèches : 60 mètres par seconde maximum.
- Différentes pointes de flèches réglementaires en fonction du gibier chassé
- A savoir : la mort de l'animal résulte d'une hémorragie.



### La recherche au sang prend alors tout son sens :

Elle commence plusieurs heures après le tir, voir le lendemain et ce à partir d'indices de blessures. Le chien (dit chien de rouge) va trouver la trace, la voie, le sang (sans doute un peu des deux). Avec ténacité il remonte ce fil tenu quelque fois sur plusieurs kilomètres. Le conducteur l'aide parfois mais le travail du chien a quelque chose de magique et mystérieux : calme, sûr de lui, évoluant dans un monde d'odeurs, lisant la trace : ce que l'homme ne saura jamais faire !

Tuer un animal : CHASSEUR OU PECHEUR l'assume directement. L'éthique prévoit de prendre en compte le respect de l'animal et si toutefois le gibier n'est que blessé, alors tout est mis en œuvre pour prendre la décision qui s'impose !

***On ne chasse pas pour tuer mais on tue parce qu'on a chassé : au chasseur de réfléchir à ces deux aphorismes !***

# Mairie de Boyer

13 Chemin de la Condemine Le Bourg 71700 BOYER

Téléphone : 03 85 51 03 69 Télécopie : 03 85 51 02 04

Courriel boyer71-mairie@orange.fr- Site www.boyer71.fr

*La Mairie est  
ouverte le lundi  
mardi le jeudi  
et le vendredi*



*La mairie  
Est fermée*  
  
*Mercredi  
et le week-end*



## Nouveaux Horaires d'Accueil

Lundi		13h00 à 17h00
Mardi	8h00 à 12h00	13h00 à 17h00
Jeudi	8h45 à 12h15	13h30 à 17h00
Vendredi	8h00 à 12h00	13h00 à 17h00



Le Maire Jean-Paul BONTEMPS reçoit les vendredis de 14h à 16h et sur rendez-vous les mardis et jeudis.



Aux heures d'ouverture de la mairie l'agence postale de Boyer vous permet de retirer vos plis recommandés ou vos colis, d'acheter vos affranchissements et envoyer vos colis.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Entre Saône et Grosne**

Numéros utiles de notre Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Standard: 03 85 44 91 92

[c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr](mailto:c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr)

Petite Enfance 03 85 44 99 56.

[lesptitespousses@yahoo.fr](mailto:lesptitespousses@yahoo.fr)

Transport de personnes:03 85 44 99 28

Espace Enfance Jeunesse 03 85 44 78 49

Environnement Déchets: 03 85 44 78 99

Livraison Repas à Domicile : 03 85 44 99 28 s'inscrire au moins 48h à l'avance

Spanc, contrôles, vidanges:03 85 44 99 28

Office de tourisme :03 85 44 82 54

Maison Services Publics : 03 85 44 99 28